



## Permis L et G (UE-AELE)

---

- Demande d'un titre de séjour dûment remplie et signée par l'employeur et l'employé
- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité  
(copie couleur de bonne qualité)
- Copie du contrat de travail signé par les deux parties avec mention du salaire et du temps de travail
- Ancien permis de séjour (si déjà travaillé en CH)
- Copie du contrat de bail ou attestation du logeur
- Déclaration d'arrivée sur la commune entièrement remplie et signée
- Attestation d'assurance maladie suisse
- Emoluments **payables au dépôt de la demande : CHF 95.00**

**Pour les permis G** : attestation de domicile délivrée par les autorités compétentes à l'étranger



**Seul les dossiers COMPLETS seront traités**

**Le dossier complet doit être déposé impérativement au bureau communal AVANT LA PRISE D'EMPLOI !**

**Le non-respect de cette directive peut conduire à une amende à l'employeur et à l'employé.**